



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publier le 08/12/2025

ARRETE DU MAIRE N°2025-420

Pôle sécurité

Additif à l'arrêté portant interdiction temporaire de stationner rue Maurice Ravel

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales et des textes cités dans l'arrêté initial,
VU l'arrêté municipal AM2025-375 du 17 octobre 2025 portant interdiction de stationner sur trois emplacements du parking de la rue Maurice Ravel,

CONSIDERANT la nécessité de modifier cet arrêté,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le nombre d'emplacements concernés par l'interdiction de stationner est réduit à deux sur le parking de la Rue Maurice Ravel.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit à compter du 1^{er} décembre 2025, et ce jusqu'à la consolidation complète des lieux.

ARTICLE 3 : Un balisage réglementaire sera installé afin d'interdire le stationnement.

ARTICLE 4 : Cet arrêté est exécutoire dès sa signature, sa transmission aux différents services et son affichage.

ARTICLE 5 : Les autres dispositions de l'arrêté initial restent en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le directeur du pôle technique ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 2 décembre 2025



Le Maire,
Maxime MARCHAND